

***Régie intermunicipale de restauration
et de préservation des Trois-Lacs***

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Frédérick Michaud, secrétaire-trésorier adjoint, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs a adopté les règlements suivants lors de son assemblée régulière tenue le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille sept (18 septembre 2007).

Règlement no 001-2007 : règlement de régie interne

Règlement no 002-2007 : décrétant la délégation du pouvoir d'autorisation de dépenses à certains employés

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska ou de la Municipalité régionale de comté des Sources, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Asbestos, ce trente-et-unième jour du mois d'octobre deux mille sept (31 octobre 2007).

Frédérick Michaud
secrétaire-trésorier adjoint